

**Séance du  
Conseil du  
3 février 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtitseurs du Centre de la Volière, le lundi 3 février 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, M. Yvon Roy et M Michel Rousseau et les conseillère, Mesdames Ariane Tessier-Moreau et Edith Rousseau. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : les conseillers MM. Luc Vézina, et Martin Papineau

**1. Ouverture de la séance**

M. le maire, Frédéric Poulin procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. le maire, Frédéric Poulin  
M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau, siège #1  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Michel Rousseau, siège #6

**Sont absents :** M. Martin Papineau, siège #4  
M. Luc Vézina, siège #5

**2025-02-01**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du mois de la séance ordinaire de janvier 2025;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Rapport des comités
  - Rencontre Garage
7. Approbation de dépense pour l'inscription au colloque de zone ainsi qu'au congrès annuel des directeurs généraux ;
8. Résolution pour l'affichage de la programmation de la Mi-Carême sur les panneaux de CMATV
9. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;)
10. Résolution pour l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny ;

11. Adoption d'une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ;
12. Inspecteur adjoint;
13. Formation du comité des loisirs ;
14. Correspondances
  - Bateau d'hiver
  - Fondation Riopelle-Vachon – Lettre d'appui
15. Suivi de dossier
16. Varia
  - Patinoire
17. Période de questions générales écrites et verbales
18. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par la conseillère Édith Rousseau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

**2025-02-02**  
Adoption des  
procès-verbaux  
du mois de  
janvier 2025

#### **4. Adoption des procès-verbaux des séances du mois de janvier 2025**

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois de janvier 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

**2025-02-03**  
Présentation et  
ratification des  
comptes

#### **5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau**

**APPUYÉ PAR Édith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses au 3 février 2025 totalisant 65 574,67\$;

Rapport comité

## 6. Rapport des comités

- **Rencontre garage**

M. le Maire informe les citoyens qu'une rencontre a eu lieu au cours du mois et que le chiffré nécessaire pour la demande de subvention a été obtenu. Quelques détails restent à clarifier, mais les informations manquantes seront communiquées lors de la prochaine réunion.

2025-02-04  
Formation

## 7. Approbation de dépense pour l'inscription au colloque de zone ainsi qu'au congrès annuel des directeurs généraux

**CONSIDÉRANT QUE** la formation continue du personnel est essentielle afin d'assurer une prestation de services efficace et conforme aux règlements en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone organisé par L'ADMQ prévu le 16 avril 2025 et le congrès annuel de l'ADMQ prévues les 18, 19 et 20 juin 2025 sont jugées pertinentes pour la formation de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts estimés pour ces formations s'élèvent à 975\$ taxes en sus ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy**

**APPUYÉ PAR Édith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité autorise la participation de M<sup>me</sup> Virginie Gagnon aux formations prévues en 2025 ;

**QUE** les dépenses de déplacement et d'hébergement, soient couvertes le cas échéant ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

2025-02-05  
Affichage  
programmation  
de la Mi-  
Carême

## 8. Résolution pour l'affichage de la programmation de la Mi-Carême sur les panneaux de CMATV

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite promouvoir la programmation de la Mi-Carême afin de favoriser la participation de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la diffusion de cette programmation sur les panneaux d'affichage variable de CMATV à Montmagny constitue un moyen efficace d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 1 145 \$ plus taxes est nécessaire pour assurer cette diffusion;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la diffusion de la programmation de la Mi-Carême sur les panneaux d'affichage variable de CMATV à Montmagny pour la somme de 1145 \$ taxes en sus;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

2025-02-06  
PAVL  
Entretien

**9. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 15 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** les interventions réalisées par la Municipalité sur ces routes se répartissent ainsi :

- Entretien estival : 4186 \$
- Entretien hivernal : 4471 \$

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau**

**APPUYÉ PAR Yvon Roy**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi

que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet *Entretien des routes locales*.

2025-02-07  
Défaut de  
paiement

**10. Résolution pour l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1022 du Code municipal, la greffière-trésorière doit déposer pour approbation au Conseil la liste des propriétaires qui ont des arrérages de taxes et des droits de mutations impayés;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Rousseau

**APPUYÉ PAR** Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les noms des propriétaires qui ont des arrérages de taxes et des droits de mutation de plus de deux ans même si le solde à payer est en-dessous de 300 \$ soient envoyés à la MRC de Montmagny pour vente des immeubles pour défaut de paiement pour perception, si le ou lesdits comptes n'ont pas été acquittés au plus tard le 19 février 2025 ou si une entente de paiement n'est pas signée avec la directrice générale avant cette même date.

La greffière-trésorière est mandatée pour entreprendre les démarches nécessaires pour percevoir les montants dus. De plus, si une entente actuellement signée n'est pas respectée et que le délai pour l'envoi à la vente pour taxes est échu, la greffière-trésorière est mandatée pour transmettre les dossiers en cour municipale.

2025-02-08  
Politique  
protection  
renseignements  
personnels

**11. Adoption d'une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues (ci-après la « Municipalité ») doit adopter la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après la « Politique ») ;

**CONSIDÉRANT QU'** en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection

des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* (ci-après le « Règlement ») ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Règlement prévoit que lorsqu'un organisme est exonéré de l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Comité »), les fonctions qui lui sont attribuées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1, sont exercées par le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) ou, dans le cas d'une municipalité, d'un ordre professionnel ou d'un centre de services scolaire, par le directeur général ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Politique qui est adoptée par la Municipalité prévoit que c'est le Responsable de la protection des renseignements personnels qui exerce les fonctions du Comité ;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSE PAR Édith Rousseau

APPUYE PAR Michel Rousseau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*D'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.*

2025-02-09  
Inspecteur  
adjoint

**12. Inspecteur adjoint**

**CONSIDÉRANT QUE**

l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'inspection, d'urbanisme, d'environnement, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement

des eaux et leur protection (c.Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, par résolution, a désigné M<sup>me</sup> Isabel V. Torres Ospino à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Montmagny a procédé à l'embauche de M. FRANTZ ROZEFORT à des fonctions en inspection et urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy**

**APPUYÉ PAR Ariane Tessier-Moreau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désigne M. FRANTZ ROZEFORT à titre d'inspecteur adjoint et fonctionnaire désigné adjoint chargé, pour et au nom de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

**QUE** M. FRANTZ ROZEFORT soit autorisé à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances;

**QUE** M. FRANTZ ROZEFORT soit autorisé à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention à la réglementation dont il a la charge d'application;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à M. FRANTZ ROZEFORT et au directeur général adjoint de la MRC de Montmagny.

**2025-02-10**  
Comité des  
loisirs

### **13. Formation du comité des loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite promouvoir et encadrer les activités de loisirs au bénéfice de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation d'un comité des loisirs est essentielle pour favoriser la participation

communautaire, planifier les événements et coordonner les activités récréatives ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite mettre en place une structure officielle pour appuyer les initiatives en matière de loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau**

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal procède à la création d'un comité des loisirs et désigne Mme Ariane Tessier-Moreau à titre de conseillère responsable du dossier.

Lequel comité sera formé des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup>. Ariane Tessier-Moreau, Membre du Conseil
- M<sup>me</sup> Laura Dufour, citoyenne
- M<sup>me</sup> Denise Langlois, citoyenne
- M. Bahaeddine Lamrhani, citoyen.

Le mandat principal du comité sera de :

- a. Planifier, organiser et coordonner les activités et événements de loisirs ;
- b. Collaborer avec les organismes locaux pour favoriser une offre variée d'activités ;

Une première réunion sera convoquée dans le mois suivant l'adoption de la présente résolution pour élire un(e) président(e), un(e) secrétaire et établir un calendrier de travail.

Un budget annuel sera alloué au comité des loisirs, sous réserve de l'approbation du conseil municipal, afin de soutenir ses activités.

Correspondances

#### **14. Correspondances**

- **Bateau d'hiver**  
M. Poulin a reçu une correspondance l'informant que le bateau d'hiver sera reporté au 4 mars 2025. En cas de besoin, il pourrait être reporté au 11 mars 2025. Pour le moment, la période de réservation demeure du 10 au 21 février 2025.
- **Fondation Riopelle-Vachon – Lettre d'appui**

**2025-02-11**  
Fondation  
Riopelle-  
Vachon

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Riopelle-Vachon porte un projet d'envergure visant la création du Musée Atelier Jean-Paul Riopelle à l'Isle-aux-Grues, mettant en valeur l'héritage



artistique et culturel de Jean-Paul Riopelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à préserver et à promouvoir l'œuvre de Jean-Paul Riopelle, tout en soulignant son attachement profond à l'Isle-aux-Grues et au fleuve Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce musée atelier pourrait contribuer au développement culturel, éducatif et touristique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reconnaît l'importance d'évaluer des initiatives qui valorisent notre identité culturelle et enrichissent la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite recevoir une présentation détaillée du projet afin de bien comprendre son envergure et ses objectifs avant de prendre une décision officielle quant à un appui;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Ariane Tessier-Moreau**

**APPUYÉ PAR Édith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'**exprimer l'intérêt de la municipalité à considérer un appui au projet de la Fondation Riopelle-Vachon pour la création du Musée Atelier Jean-Paul Riopelle à l'Isle-aux-Grues;

**DE** demander à la Fondation Riopelle-Vachon de présenter le projet en détail au conseil municipal afin de permettre une meilleure compréhension des objectifs, des retombées et des besoins associés;

**D'**informer la Fondation Riopelle-Vachon que, suite à cette présentation, le conseil municipal sera en mesure de prendre une décision officielle quant à l'adoption d'une résolution d'appui;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à la Fondation Riopelle-Vachon afin de confirmer notre démarche.

Suivi de dossier

**15. Suivi de dossiers**

Aucun suivi de dossier

Varia

**16. Varia**

• **Patinoire**

M. le Maire informe les citoyens que M. Marc-André Boulanger l'a avisé qu'il a aménagé une patinoire et qu'il l'offre généreusement aux citoyens pour y patiner. M. Poulin précise qu'il ne s'agit pas de la patinoire municipale et qu'il serait préférable de communiquer avec M. Boulanger avant de s'y rendre.

Période de questions

### **17.Période de questions générales écrites et verbales**

La période de questions débute à 19h23 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 19h28. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale au [municipalite@isle-aux-grues.com](mailto:municipalite@isle-aux-grues.com).

**2025-02-12**  
Levée de la séance

### **18.Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Édith Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 28.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire







